



MUNICIPALITÉ  
DE  
1325 VAULLION

PREAVIS MUNICIPAL N° 2020-04

## "Réfection de la route cantonale – secteur communal, contour « ancienne scierie »

Pour la séance du Conseil communal du 11 juin 2020

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### I. Préambule

La Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) va procéder à une réfection totale de la route cantonale dès la sortie de notre localité en direction de la Vallée de Joux et ceci en juillet prochain.

Dans le cadre de ces travaux, la Municipalité trouve nécessaire de procéder à la réfection de la portion de la route cantonale – secteur communal – se situant entre la fin des travaux de la Grand-Rue (1<sup>ère</sup> étape) et la sortie de la localité direction Vallée de Joux.

### II. But

Le présent préavis a pour but de requérir du Conseil communal son autorisation pour réaliser la réfection de cette portion de route afin d'éviter de laisser ce tronçon se dégrader entre deux parties refaites à neuf.

### III. Objectif

La réfection de cette route est une opportunité, vu que la DGMR est sur place pour la réfection de la partie cantonale. Nous pouvons ainsi travailler avec l'Etat et bénéficier de leurs tarifs.

Le coût de ces travaux est devisé à **CHF 60'000.00**. Vu que cette route est cantonale et en traversée de localité, nous pourrions recevoir une subvention d'environ 40%.

### IV. Financement

La somme investie sera comptabilisée par le biais des comptes 2020, cpte 41.3140 « entretien des routes » et financée par la trésorerie courante à hauteur de 60% et par la subvention du Canton pour les 40% restant.



## V. Commentaires

La Municipalité estime que cette réfection est une opportunité, vu que le chantier de l'Etat est à côté et que nous pouvons bénéficier de leurs conditions. La route cantonale sera ainsi refaite depuis l'Hôtel des Trois Cœurs jusqu'en sortie de localité.

## VI. Conclusions

Au vu de ce qui précède et s'agissant de la réfection de la route cantonale, secteur communal, contour de « l'ancienne scierie », la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil,

- vu le préavis municipal n° 2020-04 relatif à la réfection de la route cantonale, secteur communal, contour de « l'ancienne scierie »
- oui le rapport de la Commission désignée pour l'étude de ce projet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

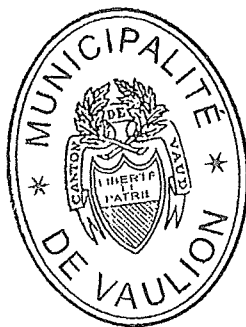
### Décide:

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser cette réfection
- **d'accorder** à la Municipalité une enveloppe financière de **CHF 60'000.00** dont le financement peut être assuré par la trésorerie courante 60% et par une subvention du Canton 40%
- **de relever** la Commission de son mandat.

Approuvé par la Municipalité le 25 mai 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
C. Languetin

La Secrétaire  
V. Meyer

